CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie *******

Cantine scolaire: Tarifs 2013-2014

Pour l'année scolaire 2013-2014, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs comme suit :

Repas « enfant » : 2.45€ Repas « adulte » : 2.50€

Amortissement des travaux du réseau d'assainissement collectif TR3

Le réseau ayant été mis en service en décembre 2012, l'amortissement des travaux doivent être amortis sur l'exercice 2013. Le coût s'élève à 152 167.40€. Il convient donc d'en fixer la durée afin de déterminer l'annuité. Après en avoir délibéré, le conseil fixe, à l'unanimité, à **30 ans** la durée d'amortissement des travaux, soit par an :

 $152\ 167.40:30=5\ 072.24$

Il convient pour ce faire de modifier le budget assainissement 2013 comme suit :

En section de fonctionnement : Compte **6811** : + 5 073 Compte **023** : - 5 073

Compte **28156**: + 5 073 Compte **021**: - 5 073

Amortissement des travaux Mairie et des subventions (TR3+Mairie)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'amortir sur le budget assainissement **2014** et pour une durée de **30** ans les travaux d'assainissement Mairie (8 865.35€) et les subventions (TR3 : 62 071.58 et Mairie : 2 840.4, soit un total de 64 912.25€)

Redevance d'occupation du domaine public par ERDF

Le conseil municipal décide de fixer à 193.00€ le montant de la redevance ERDF pour l'année 2013.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 19 septembre 2013

LE MAIRE
Thierry GOSSEAUME